



**Nouveau canal
WhatsApp**

p. 4

**Payerne décroche le
label « Cité de l'énergie
GOLD »**

p. 10

**Mise en place des
décorations de Noël**

p. 12

INFORMATIONS MUNICIPALES

Editorial



Fin d'année, le bilan et les projets sont au programme

Nous voilà en décembre, ce mois si particulier qui n'a rien de comparable avec les autres. En effet, décembre c'est l'heure du bilan de l'année écoulée ou alors celle de la prise de résolutions pour l'an nouveau qui arrive. Mais c'est peut-être aussi le moment de prendre un peu de temps pour soi, pour sa famille, pour ses amis.

Le mois de décembre s'y prête bien car il est le symbole des repas de fin d'année dans les entreprises ou des moments de partage en famille autour d'une table bien garnie à Noël ou à Nouvel-an. Sans rendre la consommation obligatoire, ces instants hors du temps devraient nous permettre de déguster nos sublimes vins de la cave de l'Abbatiale et de « refaire le monde ».

J'ai bien évidemment une pensée pour celles et ceux qui, seuls ou malades, ne pourront vivre ces moments festifs de la même manière.

Je vous souhaite tout de même de trouver la magie des fêtes de fin d'année.

Pour une Commune et son administration, la fin d'année, c'est aussi l'heure du bilan et des projets pour la nouvelle année. Ceux-ci se traduisent par des expressions beaucoup moins glamour que sont, « rapports de gestion, boulement des comptes, suivi budgétaire » et bien d'autres.

Impossible de terminer un édito de décembre, sans remercier tout le personnel de notre administration pour son dévouement permanent et vous chers lectrices et lecteurs pour votre compréhension envers nos institutions.

Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et tous et que 2026 vous apporte tout ce que vous souhaitez.

Bien à vous,

Jacques Henchoz

Horaire spécial durant les fêtes

Guichets de l'Administration communale

Les guichets de l'Administration communale seront **fermés** du mercredi 24 décembre 2025 à 11 h 30 au vendredi 2 janvier 2026 compris.

Déchetterie et ramassage des déchets

Horaire spécial uniquement aux dates suivantes :

- Mercredi 24 décembre 2025 : 07 h 15 - 12 h 00
- Jeudi 25 décembre 2025 : fermé
- Vendredi 26 décembre 2025 : 07 h 15 - 12 h 00 / Ramassage sur tout le territoire
- Mercredi 31 décembre 2025 : 07 h 15 - 12 h 00
- Jeudi 1^{er} janvier 2026 : Fermé
- Vendredi 2 janvier 2026 : Fermé

La déchetterie mobile ne circulera pas du mercredi 23 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026.

Les autres jours, la déchetterie est ouverte selon l'horaire habituel. Les ramassages ont lieu selon le planning établi.

La Municipalité et le personnel communal de Payerne vous souhaitent de très belles fêtes de Noël et une année 2026 remplie de joie et de réussite.

Retrouvez toutes nos actualités

Sur nos réseaux sociaux



Sur notre site internet



Rédaction

Editeur :

Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnelle :

C. Thöny

Contact :

e-mail : tdu@payerne.ch

Tél : 026 662 66 26

Groupe de rédaction :

E. Noverraz, rédacteur
N. Surchat-Delpédro, rédactrice
C. Besson, impression

Parution : 4 fois par année

Distribution : Journal gratuit - tous ménages

Tirage : 5500 exemplaires

Photo de couverture : © Jo Bersier

INFORMATIONS MUNICIPALES

Préavis adoptés par la Municipalité

*Préavis n° 13/2025

Assainissement de la butte du stand de tir de Vers-chez-Perrin et remplacement des installations de tir

Les travaux d'assainissement de la butte de tir sont rendus obligatoires par la décision de la Direction Générale de l'Environnement, qui impose un délai au 31 décembre 2026. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'accorder un crédit de Fr. 326'500.— pour l'assainissement de la butte de tir de Vers-chez-Perrin.

*Préavis n° 14/2025

Bâtiment des Services d'Exploitation (étape 3), assainissement et agrandissement de la halle

Le présent préavis est issu d'une analyse des besoins actuels et futurs et des perspectives d'aménagement en réponse à ceux-ci. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'accorder un crédit de Fr. 4'965'000.— pour l'assainissement de l'enveloppe de l'aile nord du bâtiment, de son agrandissement et les mesures techniques, le tout formant la 3^e étape de travaux du Bâtiment des Services d'Exploitation.

Préavis n° 15/2025

Crédit d'étude pour la requalification de la Promenade de la Maladaire

L'étude a pour objectif de concevoir un projet global de mobilité cohérent et sécurisé pour la Promenade de la Maladaire ainsi que la réalisation des mesures d'aménagement des espaces publics. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'accorder un crédit de Fr. 164'000.— pour la réalisation des études relatives à la requalification de la Promenade de la Maladaire. Lors de sa séance du 6 novembre 2025, le Conseil communal a décidé d'adopter les conclusions du préavis et d'accorder le crédit tel que demandé.

Préavis n° 16/2025

2^e demande de crédit complémentaire au budget 2025 et validation des dépenses imprévisibles et exceptionnelles

Conformément aux articles 104 et 105 du Règlement du Conseil communal et les articles 10 et 11 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCCom), la Municipalité peut solliciter l'octroi de compléments pour des charges ou revenus qu'il n'était pas possible de prévoir lors

de l'établissement du budget de l'année en cours. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'accorder des crédits supplémentaires, représentant au total une augmentation des charges nettes de Fr. 222'500.—. Lors de sa séance du 6 novembre 2025, le Conseil communal a décidé d'adopter les conclusions du préavis et d'accorder le crédit tel que demandé.

*Préavis n° 17/2025

Crédit d'étude pour la renaturation de la Broye, secteur La Coulaz

La renaturation de la Broye, secteur La Coulaz, vise à réaménager le cours d'eau concerné afin de redonner de l'espaces à la faune et à la flore, de recréer des habitats naturels et diversifiés et de restaurer les fonctions écologiques propres à un cours d'eau vivant. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'accorder un crédit de Fr. 193'400.— pour la réalisation des études relatives à la renaturation de la Broye, secteur La Coulaz.

*Préavis n° 18/2025

Budget 2026

L'élaboration du budget 2026 intervient dans des contextes économiques et institutionnels exigeants. Sur le plan local, plusieurs associations intercommunales importantes, l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et environs, l'Association du Réseau d'Accueil de Jour de la Broye et le Service de Défense Incendie et de Secours Broye-Vully annoncent pour 2026 une augmentation des charges cumulées de près de Fr. 2 mio à la charge de la Commune de Payerne.

Avec un total des charges de Fr. 60'973'619.— et des produits pour un montant total de Fr. 54'598'127.—, le résultat du budget 2026 présente un déficit de Fr. 6'375'492.—. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2026.

*Préavis n° 19/2025

Réfections diverses des installations du Stade municipal et aménagements du terrain du Mont Tendre

Certains travaux de maintenance et remise à niveau ne peuvent pas attendre l'aménagement de la future zone sportive et doivent être entrepris à court terme en regard de critères de conformité, de sécurité et de fonctionnement. Par ce préavis, la

Municipalité demande au Conseil communal d'accorder un crédit de Fr. 1'920'000.— pour les réfections diverses des installations du Stade municipal et aménagements du terrain du Mont Tendre.

*Préavis n° 20/2025

Chemin du Bornalet – Impasse de la Tuilière, réalisation de deux pousse-tubes DN 1000 mm sous les voies CFF

La Commune de Payerne est de plus en plus confrontée, par fortes intempéries, aux refoulements de ses collecteurs communaux, provoquant parfois des inondations aux sous-sols des bâtiments raccordés. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'accorder un crédit de Fr. 270'000.— pour la réalisation d'infrastructures dédiées à l'assainissement des eaux et un crédit de Fr. 130'000.— pour la réalisation d'infrastructures dédiées à l'eau potable.

*Préavis n° 21/2025

Vente de la parcelle RF n° 5715 de 4'903 m² et de 15 places de parc souterraines sises à La Coulaz à FOREMS en vue de la construction d'un EMS

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'autoriser la vente à FOREMS de la parcelle RF n° 5717 de 4'903 m² pour le prix total de Fr. 3'590'957.20 et la vente de 15 places de parc intérieures au prix de Fr. 486'450.—. Cette parcelle est destinée à accueillir le futur EMS de 76 lits dans le Quartier des Rives de la Broye.

Au moment de la rédaction de cet article, ces préavis* ont été adressés aux membres du Conseil communal, mais n'ont encore pas été portés à l'ordre du jour d'une séance du Conseil communal.

Retrouvez les préavis complets et les communications de la Municipalité sur www.payerne.ch/conseil-communal

C. Combremont

ADMINISTRATION ET FINANCES

Présentation du canal WhatsApp

Nouveau canal de communication officiel de la Ville de Payerne

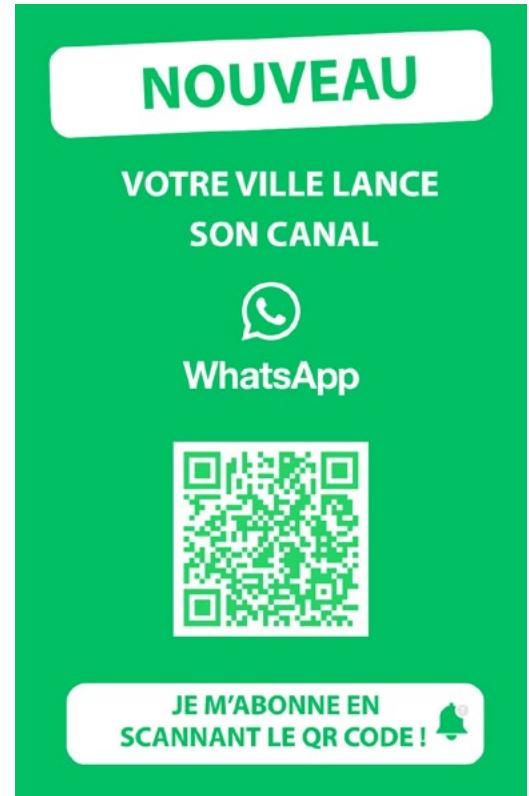
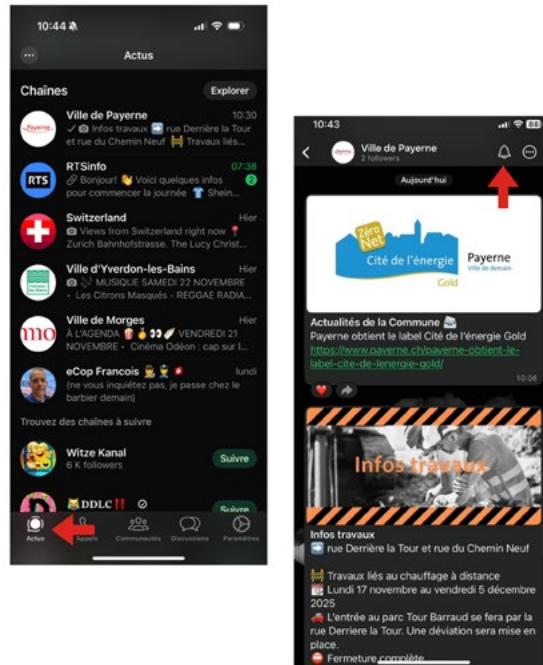
La Ville de Payerne a lancé son nouveau canal WhatsApp officiel le 1^{er} décembre 2025 !

Ce nouvel outil de communication permet à la population de recevoir directement sur son téléphone les principales informations communales :

- Actualités
- Informations travaux
- Informations déchetterie
- Horaires spéciaux
- Votations et élections
- Décisions du Conseil communal
- Evénements et manifestations locales
- Evénements majeurs

Le canal WhatsApp est gratuit, sans inscription et les abonnées et abonnés restent anonymes : seules les personnes abonnées voient les messages publiés, sans possibilité de répondre ni d'échanger entre elles.

Retrouvez la chaîne dans l'onglet « Actus » (en bas à gauche de votre écran). Activez l'alarme sur la chaîne afin de recevoir les notifications.



N. Surchat-Delpédro

40 ans du jumelage

40 ans d'amitié entre Payerne et Paray-le-Monial

L'année 2025 marque un anniversaire tout particulier : les 40 ans du jumelage entre Payerne et Paray-le-Monial, symbole d'une amitié franco-suisse solide et sincère.

Les festivités ont débuté fin août, lorsqu'une délégation de la Municipalité de Payerne, accompagnée du Comité de jumelage, s'est rendue à Paray-le-Monial. Accueillis chaleureusement par leurs homologues français, les représentants payernois ont pris part à un programme riche en échanges et en symboles : un apéritif officiel, la remise d'un banc – signe de rencontre et de partage – ainsi que des visites conviviales dans la cité parodiennne.

Quelques semaines plus tard, début octobre, c'était au tour de Payerne d'accueillir ses amies et amis de Paray-le-Monial. La célébration s'est articulée autour de plusieurs moments forts : l'arrivée de la Route du Moût le samedi, la plantation d'un arbre symbolique offert pour le 30^e anniversaire du jumelage, et l'installation d'un banc offert par les Parodiens au parc Aimée Rapin.

Ces moments de convivialité se sont prolongés autour d'un apéritif et d'un repas officiel réunissant élues et élus, membres du comité et citoyennes et citoyens.

Ces rencontres illustrent la vitalité et la richesse de ce partenariat, nourri depuis quatre décennies par la volonté commune de favoriser les échanges humains, culturels et amicaux entre les deux villes.

La Municipalité de Payerne remercie chaleureusement le Comité de jumelage ainsi que toutes les personnes engagées qui contribuent à faire vivre cette belle amitié franco-suisse.

N. Surchat-Delpédro



Déplacement de la Municipalité à Paray-le-Monial

RESSOURCES HUMAINES

Nos jubilaires sont mis à l'honneur

2025

Christophe Savary, Collaborateur au secteur Entretien du domaine public, 10 ans

Et oui, cela fait déjà dix ans que j'ai le plaisir de travailler au sein de cette Commune. De la maçonnerie à la pose de signalisation, en passant par les manifestations, l'entretien des ruisseaux, des chemins agricoles, machiniste, le fauchage, le déneigement ou encore le nettoyage des grilles de route, mon poste à la voirie est particulièrement varié et c'est justement ce que j'apprécie.

Philippe Tobler, Collaborateur au secteur Entretien du domaine public, 10 ans

Déjà 10 ans que ça passe vite. Entré à 50 % à l'assainissement et après quelques mois passé à 80 % et ensuite 100 % quel régal. J'ai découvert un métier très intéressant et diversifié qui me plaît énormément. Etant à l'extérieur toute l'année, c'est ça que j'apprécie le plus en voyant les saisons défiler. Je remercie infiniment mon employeur pour la confiance.

Sébastien Mayor, Caporal au secteur Sécurité publique, 15 ans

15 ans de défis et d'expériences riches. La Sécurité publique, ce n'est pas que de la répression. C'est aussi renseigner, prévenir, secourir et être à l'écoute des citoyennes et citoyens. Chaque jour est différent et de nombreux défis sont encore à venir.

Alexandre Zurkinden, Collaborateur au secteur Entretien du domaine public, 15 ans

Voilà déjà quinze ans que je travaille pour ma Ville. J'ai d'abord occupé le poste de responsable de la déchetterie, avant d'obtenir mon brevet d'exploitant de station d'épuration (STEP). Cette nouvelle qualification m'a naturellement conduit à donner une autre orientation à mon parcours au sein de la Commune de Payerne. Depuis quelques mois, j'exerce désormais à 100 % à la STEP, avec davantage de responsabilités et un quotidien toujours différent, aucune journée ne se ressemble ! C'est un vrai défi que de maintenir en activité cette "vieille dame" jusqu'à l'ouverture de la nouvelle station (Eparse). Et après tout cela... serais-je prêt à relever un ultime défi professionnel ? L'avenir nous le dira!

Sylvain Berger, Adjoint technique au service Infrastructures, travaux publics et domaines, 10 ans

Arrivé en tant que maçon à la Commune en 2015, je suis passé d'un métier d'abord manuel, sur le terrain, à une partie plus bureaucratique qu'est la gestion des travaux au sein du bureau technique et infrastructures de la Ville. Relever les défis qu'apporte la population au quotidien me plaît particulièrement. Le service rendu à la population apporte une satisfaction durable à nos métiers.

Stéphane Savary, Adjudant, chef de secteur Sécurité publique 15 ans

Entré à la Commune de Payerne il y a plus de 15 ans, je n'ai pas vu le temps passer au vu des nombreuses tâches dévolues au secteur Sécurité publique. J'ai eu l'occasion de me créer de multiples contacts avec des organisatrices et organisateurs de manifestations, commerçantes et commerçants et citoyennes et citoyens. Un des dossiers les plus intéressants à gérer, a été d'informatiser la délivrance des amendes d'ordre, soit de passer à des carnets à souches à un bulletin d'amende avec un QR code.

Monique Corminboeuf, Collaboratrice au secteur Contrôle des habitants et bureau des étrangers, 15 ans

Déjà 15 ans que je travaille pour cette Ville qui me tient tant à cœur. J'apprécie beaucoup les tâches qui me sont confiées et la diversité du travail. Le contact avec les habitantes et habitants et les collègues, le traitement des dossiers, les réservations (avant) m'apportent beaucoup de plaisir et de satisfaction. Durant mon temps libre, j'aime participer à la vie locale de la Commune, pratique la musique et passe de bons moments avec ma famille.

Une pensée pour Anne-Françoise Buffat (35 ans d'engagement) et Jean-Pierre Bürgi (20 ans de service), qui bénéficient de la retraite depuis cet été. Nous les remercions pour toutes ces années de dévouement au sein de la Commune.

A. Micco



Christophe Savary, Stéphane Savary, Philippe Tobler, Monique Corminboeuf, Alexandre Zurkinden, Sébastien Mayor (manque Sylvain Berger)

POPULATION

Payerne solidaire

Élan de solidarité à la Foire de la St-Martin

Le 20 novembre dernier, à l'occasion de la traditionnelle Foire de la St-Martin, les partenaires de l'aide alimentaire de la Commune, à savoir L'Armée du Salut, les Cartons du Cœur et Table Couvre-Toi, ont uni leurs forces pour tenir un stand commun, soutenu par le secteur Animation socioculturelle et Intégration. Au programme : distribution gratuite de soupe, rencontres chaleureuses et engagement solidaire.

Faire connaître, récolter, recruter

L'objectif était triple : informer le public sur les activités menées toute l'année pour lutter contre la précarité alimentaire, récolter des fonds pour acheter des denrées supplémentaires destinées aux bénéficiaires, et attirer de nouveaux bénévoles prêts à s'investir dans cette belle aventure humaine.

Un succès partagé

Grâce à la mobilisation des associations et à la générosité des visiteuses et visiteurs, cette



L'Armée du Salut, les Cartons du Cœur et Table Couvre-Toi ont tenu un stand commun à la Foire de la St-Martin pour se faire connaître, récolter des fonds et recruter de nouveaux bénévoles

initiative a permis de sensibiliser le public à la cause de l'aide alimentaire. Les dons récoltés viendront renforcer les stocks de denrées, tandis que plusieurs personnes ont déjà manifesté leur intérêt pour rejoindre les équipes de bénévoles.

Le secteur Animation socioculturelle et Intégration tient à remercier les partenaires de

l'aide alimentaire pour leur précieux soutien auprès de la population payernoise tout au long de l'année.

Pour plus d'informations sur L'Armée du Salut, les Cartons du Cœur et Table Couvre-Toi, pour les soutenir ou les rejoindre : population@payerne.ch

H. Lelièvre

Au Centre socioculturel...

S'impliquer et s'exprimer pour créer une sortie à son image

Le Pôle Jeunesse de Payerne s'apprête à clôturer l'année sur une note gourmande et chaleureuse. Une sortie à Bulle est en préparation au restaurant Wok, un buffet à volonté très apprécié des jeunes.

Cette activité est le fruit d'un travail de co-construction entre les jeunes et l'équipe d'animation socioculturelle. L'idée est née directement de leurs envies, exprimées les vendredis, lors des accueils libres. A travers diverses discussions, beaucoup d'entre eux ont manifesté leur curiosité pour la diversité culinaire et leur désir de découvrir ensemble de nouvelles saveurs et d'autres cultures.

Cette sortie représente bien plus qu'un repas, elle illustre un moment de partage et de valorisation des jeunes. Elle symbolise leur capacité à être actrices et acteurs de projets qui les concernent, à proposer, à s'impliquer et à construire avec l'équipe. C'est également

une manière de renforcer les liens, de célébrer l'année écoulée et de vivre une expérience collective qui leur ressemble. La concrétisation de ce projet est une belle fierté, autant pour eux, que pour nous.

Les détails concernant la date, les inscriptions et le déroulement de la sortie seront prochainement disponibles sur le compte Instagram du Pôle jeunesse (@ascpayerne).

B. Baur



Les jeunes au Centre socioculturel

POPULATION

ARAJ BROYE
ASSOCIATION DU RESEAU
D'ACCUEIL DE JOUR

Rue des Terreaux 1 - CP 87 - 1530 Payerne
026 557 30 54 - arajbroye@vd.ch
www.arajbroye.ch

BESOIN D'UN moyen de garde ?

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR
0 - 12 ans

GARDERIE
0 - 4 ans

UAPE
écoliers

Le réseau ARAJ Broye est le réseau d'accueil de jour des enfants pour la région de la Broye vaudoise. Le réseau propose trois types d'accueil: l'accueil préscolaire collectif (garderie), l'accueil parascolaire (UAPE) et l'accueil familial de jour.

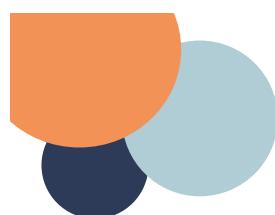
Visitez notre site internet: www.arajbroye.ch

Inscription en ligne !

Rue des Terreaux 1
1530 Payerne

026 557 30 54

www.arajbroye.ch
arajbroye@vd.ch



Permanences Numériques Seniors 2026

Quand ?
Les jeudis
13 h 30 à 16 h 30
29 janvier
26 février
26 mars
23 avril
07 mai
18 juin
10 septembre
8 octobre
29 octobre
26 novembre

**NOS
HORAIRES
CHANGENT !**

Des questions sur l'utilisation de votre téléphone portable ?

Une équipe bienveillante se fera un plaisir de vous accompagner individuellement vers une solution.

GRATUIT

RENSEIGNEMENTS:
026 662 68 67

Payerne

ET SI LA COMMUNE, C'ÉTAIT VOUS ?



POUR
*ma
commune*

**PORTEZ-VOUS CANDIDAT·E
AUX ÉLECTIONS COMMUNALES !**

test fide

TESTS 2026

	30 janvier	10 juillet
	27 février	11 septembre
	27 mars	30 octobre
	24 avril	20 novembre
	29 mai	11 décembre
	19 juin	

INSCRIPTIONS

Les mercredis
9h30 à 11h00 au Café du Monde
(hors vacances scolaires)

Centre Socioculturel
Route de Grandcour 65
1530 Payerne

026 662 68 68

formateurs@payerne.ch

URBANISME, MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

Bus urbain

Modification des arrêts de bus dès le 15 décembre 2025

Lors du changement d'horaire de décembre 2025, les tracés des lignes de bus urbain vont évoluer afin de mieux desservir le centre-ville. Ainsi, dès mi-décembre, les deux lignes de bus passeront par le centre-ville et desserviront les arrêts « **Grand'Rue** » et « **Simplon** ».

Cette solution permettra plus de points de croisement entre les lignes ainsi que d'éviter le changement de bus à la gare pour certains trajets.

Afin de permettre le passage de la seconde ligne par le centre-ville (n° 572) à l'aller et au retour, le tracé du bus est modifié entre les arrêts « **Palaz** » et « **Champ-Aubert** ». Ce trajet plus direct dans ce secteur de la ville permet d'optimiser le temps de trajet.

Un dernier changement ayant pour but de stabiliser l'horaire se fera au niveau de l'arrêt « **Concorde** ». En effet, celui-ci dépend de sa proximité avec la gare ainsi que l'usage effectif qui est relevé sera supprimé.

Horaires et tarifs

Retrouvez les horaires en ligne et les tarifs sur :
www.payerne.ch/mobilite, sur www.cff.ch, l'application CFF,
aux guichets de la gare CFF de Payerne ou aux guichets de
l'Administration communale.

Les trajets en bus sont offerts tous les samedis. Ils seront également offerts le jeudi 18, vendredi 19, samedi 20, lundi 22 et mardi 23 décembre 2025. Les horaires des bus sont prolongés en soirée jusqu'à 22 h 00 durant ces cinq jours.

B. Sauterel

Espaces verts

L'hiver correspond souvent à la période de taille de nombreux végétaux. Cette saison est considérée comme idéale, car la circulation de la sève dans les plantes ligneuses est fortement réduite en raison des températures plus fraîches et du repos végétatif. Les arbres caducs, dépourvus de feuilles, laissent apparaître la structure complète de la plante, ce qui facilite les interventions. Cette situation concerne la majorité des arbres et des arbustes.

Par ailleurs, une vigilance particulière s'impose lors de l'entretien du patrimoine arboré. La Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) stipule que pour toute intervention dépassant l'entretien courant, une demande doit être adressée à la Municipalité via le formulaire disponible sur le site internet de la Commune de Payerne. Pour rappel, toute action portant atteinte à l'intégrité d'un arbre, y compris à son système racinaire, est passible d'une amende.

Une attention particulière doit toutefois être portée aux végétaux à floraison printanière. En effet, afin de profiter pleinement de leurs floraisons, il est recommandé de les tailler juste après la floraison. C'est notamment le cas des viornes d'hiver, des cornouillers mâles, des chimonanthes odorants ou encore des forsythias.

Enfin, une bonne pratique consiste à broyer les petits déchets de taille et à les utiliser comme paillage pour les pieds des haies ou les massifs. Cette méthode permet de limiter la pousse des herbes indésirables et de maintenir l'humidité au pied des plantes en cas de forte chaleur.

Taille et entretien des végétaux



Exemple d'intervention portant préjudice à la survie de l'arbre

URBANISME, MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

Hors zone à bâtir : construire, transformer et rénover

Dans le canton de Vaud, une grande majorité du territoire est situé hors de la zone à bâtir. Le « hors zone à bâtir » recouvre notamment les terres agricoles et viticoles, les forêts, les lacs et les rivières.

Ces territoires sont censés rester libres de constructions. Toutefois, la législation permet la réalisation de certaines constructions, installations, transformations et rénovations. Selon les dispositions légales en vigueur (art. 22 LAT et 103 LATC), la grande majorité des projets nécessite **une autorisation cantonale et un permis de construire délivré par la Commune**.

Où se situe mon projet ?

Avant toute chose, il convient de vérifier si la propriété ou le projet de construction envisagé se situe hors de la zone à bâtir, en consultant le guichet cartographique cantonal (www.geo.vd.ch) ou communal (www.payerne.ch/guichet-cartographique).

Projets hors zone à bâtir soumis à autorisation de construire

La plupart des projets de constructions ou d'installations situés hors des zones à bâtir

font l'objet d'une autorisation de construire délivrée par la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL). Dans le canton de Vaud, cette autorisation est indispensable pour que la Municipalité puisse délivrer un permis de construire hors des zones à bâtir.

Les requérantes et requérants ont la possibilité d'établir une demande préalable hors zone à bâtir (<https://prestations.vd.ch/pub/101551/>). Bien que facultative, la **demande préalable est fortement conseillée** par la DGTL. Elle permet à la requérante ou au requérant de savoir si la construction ou l'installation projetée hors zone à bâtir est conforme et pourra faire l'objet d'une autorisation de construire en vue de l'obtention d'un permis de construire.

Projets hors zone à bâtir non soumis à autorisation de construire

Certains travaux sur un bien-fonds situé hors de la zone à bâtir peuvent ne pas être soumis à une autorisation de construire.

Afin de s'assurer que les travaux projetés sont conformes au cadre légal, ils doivent toutefois être annoncés à la Commune par courrier (descriptif du projet, photos, plans,

documentation technique) qui fera suivre le dossier au Canton pour approbation.

Avant tout projet

Avant de se lancer dans une construction, une transformation ou rénovation de bâtiment (y compris travaux intérieurs et d'entretien), il est indispensable de contacter la Commune de Payerne, afin que le secteur Police des constructions puisse vous indiquer toutes les démarches à suivre. Cela permettra d'éviter de mauvaises surprises.

En effet, construire, modifier ou rénover un bâtiment existant sans autorisation revient à s'exposer au risque, d'être contraint, même après plusieurs décennies, de rétablir l'état conforme aux dispositions légales. Le risque demeurera pour les futurs propriétaires.

T. Schroeter

Espaces verts

Plantation de haies vives de compensation écologique

locale de nouveaux espaces de nourriture et de refuge. Composées d'espèces indigènes, ces haies vives peuvent accueillir plus d'une vingtaine d'espèces d'oiseaux, de mammifères, de reptiles ainsi que des centaines d'insectes dont de nombreux pollinisateurs essentiels à la biodiversité.

Lors de la réalisation de ces travaux, une classe d'accueil de l'Établissement Secondaire de Payerne et Environs a participé à la plantation de divers arbustes. 12 élèves ont pu apprendre les bienfaits de ces végétaux sur la biodiversité et n'ont pas hésité à planter plusieurs dizaines d'arbustes.

F. Jeannin

L'automne est la période idéale pour la plantation de végétaux : les températures sont fraîches, les sols restent humides et les précipitations sont régulières, favorisant ainsi une bonne reprise des plants.

Dans ce contexte, le secteur Espaces verts de la Commune de Payerne a participé à la plantation de plus de 1'000 arbustes dans le secteur de l'Aéropôle. Cette action s'inscrit dans une démarche de compensation écologique et de renforcement du couloir à faune existant. Au total, trois corridors écologiques de plus de 100 mètres de long ont été créés. Leur objectif est d'offrir à la faune



Plantation de haies vives par les élèves

ENVIRONNEMENT - RUBRIQUE VERTE

Payerne décroche le label « Cité de l'énergie GOLD »

La Ville de Payerne a obtenu le label « Cité de l'énergie GOLD », la plus haute distinction décernée par l'Association European Energy Award. Cette certification récompense l'engagement exemplaire de la Commune en matière de politique énergétique, de mobilité durable, de gestion responsable des ressources et de sensibilisation de la population.

La remise officielle du label s'est déroulée à Saas-Fee le jeudi 6 novembre 2025, en présence des représentantes et représentants de l'Association et des collectivités lauréates. Ce moment fort a mis en lumière la démarche proactive de Payerne et la constance de son engagement en faveur du développement durable.

Avec cette distinction, Payerne rejoint le cercle restreint des 111 villes suisses les plus avancées dans la mise en œuvre d'une stratégie énergétique cohérente et ambitieuse. L'obtention du label GOLD témoigne d'une vision à long terme, concrétisée par de nombreux projets, parmi lesquels :

- le développement des énergies renouvelables, avec une volonté affirmée de réduire la dépendance aux énergies fossiles et de promouvoir les ressources locales. Le projet de chauffage à distance, actuellement en déploiement, marque une nouvelle ère plus propre et consciente de son impact environnemental ;

- l'élaboration d'un schéma directeur de la mobilité, prenant en compte tous les usagères et usagers et visant une mobilité équilibrée, durable et respectueuse de la qualité de vie ;
- la mise en place d'un système de subventions soutenant la population, les entreprises et les organismes engagés dans la transition énergétique et la durabilité (un montant d'environ Fr. 480'000.— a déjà été alloué depuis le 1^{er} août 2024) ;
- la renaturation de la Broye, projet emblématique aux retombées positives tant sur le plan environnemental que social et urbanistique ;
- la transformation urbaine de Payerne, à travers des projets structurants tels que la requalification du centre-ville et l'aménagement de l'interface de la gare, visant à renforcer la qualité de vie, la résilience et le dynamisme de la cité.

Événement à venir

Une cérémonie officielle de remise du label à Payerne aura lieu le samedi 20 juin 2026 au Parc Aimée Rapin, en présence des représentantes et représentants de Cité de l'énergie et des partenaires régionaux. Cet événement public sera l'occasion de célébrer cette reconnaissance, de valoriser

l'engagement de toute la communauté payernoise, et d'inaugurer le nouveau parc Aimée Rapin. Des activités pour toutes et tous ainsi qu'une petite restauration sur place seront proposées, pour faire de cette journée un moment convivial et festif.

N. Surchat-Delpédro



Remise officielle du label à Saas-Fee

Subventions pour les Energies renouvelables et le Développement Durable

Des modifications concernant les subventions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Les informations mises à jour seront disponibles d'ici la fin de l'année sur la page dédiée www.payerne.ch/subventions.

Toutes les subventions sont soumises à des conditions spécifiques, consultables sur le site internet. En cas de non-respect de ces conditions, les demandes peuvent être refusées. Nous vous recommandons vivement de prendre connaissance des règlements et de contacter le Bureau technique en cas de besoin (environnement@payerne.ch).

Pour certaines aides, l'accord préalable du service des subventions est obligatoire avant

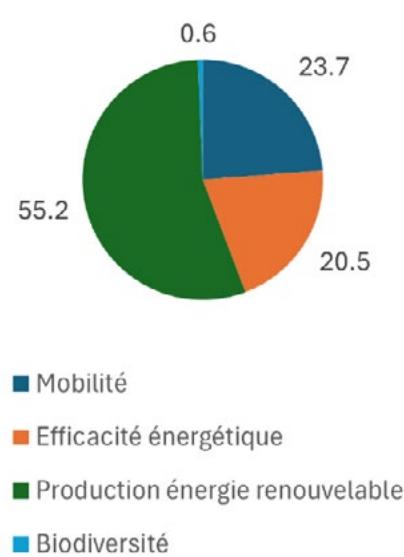
toute commande ou début des travaux. De plus, certaines interventions nécessitent également l'approbation de la Police des constructions (isolation, remplacement de fenêtres, installation de pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.).

Les subventions sont attribuées jusqu'à épuisement du fonds.

Vous retrouvez ci-contre la répartition, en pourcentage des subventions versées aux habitantes et habitants de Payerne en 2025 pour un montant total de Fr. 258'137.— à fin octobre.

N. Stauffer

Prestations versées en 2025 (% en Fr.)



INFRASTRUCTURES, TRAVAUX PUBLICS ET DOMAINES

Déchetterie mobile

Nouveaux horaires pour la déchetterie mobile

À partir du lundi 5 janvier 2026, la déchetterie mobile de la Ville de Payerne adoptera de nouveaux horaires. Elle fera halte sur huit sites différents, quatre fois par semaine en fin de journée.

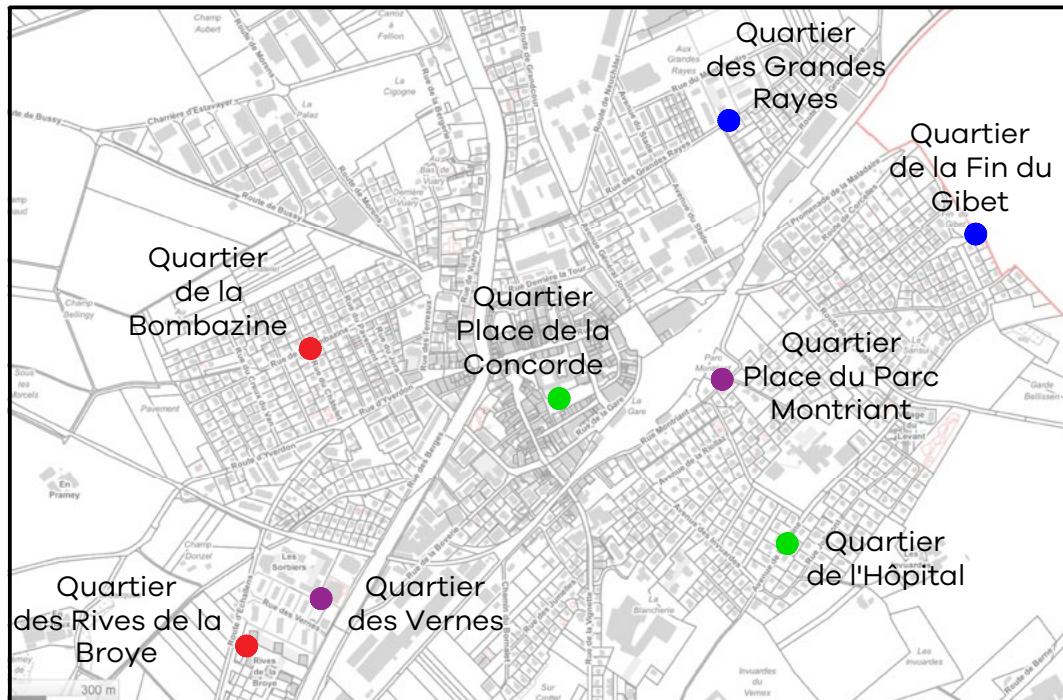
Pour rappel, l'accès à la déchetterie mobile se fait exclusivement sans véhicule motorisé.

Les sacs poubelles jaunes ne sont pas acceptés à la déchetterie mobile. Ils doivent être déposés, comme d'habitude, lors du ramassage officiel organisé par la Commune.

F. Monney



Déchetterie mobile



Lundi

Quartier des Rives de la Broye :
16 h 00 – 17 h 00

Quartier de la Bombazine :
17 h 15 – 18 h 00

Mardi

Quartier - Place du Parc Montriant :
16 h 00 – 17 h 00

Quartier des Vernes :
17 h 15 – 18 h 00

Mercredi

Quartier - Place de la Concorde :
16 h 00 – 17 h 00

Quartier de l'Hôpital :
17 h 15 – 18 h 00

Vendredi

Quartier des Grandes Rayes :
16 h 00 – 17 h 00

Quartier de la Fin du Gibet :
17 h 15 – 18 h 00

Déneigement et salage des routes et rues communales

Chaque hiver, le secteur Entretien du domaine public s'active pour assurer la sécurité et la mobilité dans la commune. Pas moins de 80 kilomètres de routes, de rues et de trottoirs sont à déblayer lors des épisodes neigeux.

Des axes prioritaires ont été définis afin de garantir un accès rapide et sécurisé aux points les plus fréquentés, car il est impossible de déneiger l'ensemble du réseau en même temps.

Il est rappelé que le déneigement des chemins, accès et parkings privés relève de la responsabilité des propriétaires ou locataires concernés.

Conformément au Règlement de police, il est strictement interdit de déposer sur la voie publique la neige issue des espaces privés.

Salage

La Municipalité de Payerne applique les recommandations de l'Office fédéral de la protection de l'environnement et de l'eau, qui préconisent de réduire au minimum l'usage de sel sur les routes.

Ainsi, à Payerne, seuls les axes principaux et certaines rues en pente font l'objet d'un salage régulier.

Nous invitons chaque usagère et usager à faire preuve de prudence, à adapter sa conduite aux conditions hivernales et à équiper son véhicule de manière adéquate.

F. Monney



Déneigement en Ville de Payerne

INFRASTRUCTURES, TRAVAUX PUBLICS ET DOMAINES

Payerne s'illumine

À Payerne, la période de l'avent ne commence pas seulement avec l'allumage des décorations : elle démarre bien plus tôt, dans les coulisses, avec le travail minutieux des équipes chargées d'illuminer la ville. Comme chaque année, la préparation débute environ trois semaines avant le 1er décembre. Le calendrier s'adapte toutefois aux événements locaux (Comptoir, Foire...).

Un travail patient, rythmé par la météo

L'installation complète nécessite environ quinze jours de travail, une durée qui peut se prolonger si les conditions météorologiques se dégradent. La mise en place est assurée par les équipes de l'Entretien du domaine public et de l'électricien, soit six personnes mobilisées quotidiennement, parfois rejoints ponctuellement par la sécurité publique.



Une ville illuminée par plus d'une centaine d'éléments

Cette année encore, Payerne brillera grâce à une combinaison riche et variée de décorations :

- 83 illuminations principales
- 8 sapins de Noël
- 10 décors isolés installées sur des points emblématiques comme les giratories ou le pont de ville
- 26 traversées de rue

Les coulisses des décorations de Noël

- 39 décors sur candélabres
- 62 devantures de vitrines habillées pour l'occasion

Chaque année, quelques nouveautés font leur apparition, souvent en lien avec les travaux en cours en ville ou selon les tendances du moment. Certaines devantures sont également renouvelées annuellement, ce qui permet de garder l'ensemble harmonieux et actuel.

Entre nacelles, fermetures de routes et sécurité

La pose des décorations se fait à l'aide d'une nacelle. Le travail en hauteur exige une vigilance constante. Le plus grand défi ? « L'indiscipline des automobilistes lorsque les rues sont fermées », confie l'équipe. La sécurité reste une priorité : port des équipements de protection, vigilance autour de la nacelle et coordination systématique avec la sécurité publique, qui relaie les informations nécessaires aux services concernés.

Des LED et une démarche responsable

Toutes les décorations posées sont équipées de LED, permettant une consommation nettement plus faible. Depuis les risques de pénurie d'électricité, la ville a choisi

de réduire le nombre de décorations installées, en n'en conservant qu'environ la moitié.

Pour garantir leur longévité, les équipes manipulent chaque élément avec soin, que ce soit lors du montage, du démontage ou du stockage.

Acheter, louer ou fabriquer : un mélange des trois

Les décorations proviennent d'un mélange de sources : certaines sont achetées, d'autres louées, et plusieurs sont fabriquées directement par les services communaux. Ce fonctionnement hybride permet d'allier créativité, économie et adaptation aux besoins de la ville. L'ensemble de ces installations représente un budget annuel d'environ Fr. 15 000.—.

Une tradition chaleureusement accueillie par la population

D'année en année, les habitantes et habitants expriment leur attachement à ces illuminations qui apportent une touche de magie aux rues paynoises. Beaucoup apprécient de voir la Ville s'illuminer à l'approche de l'hiver, un moment qui marque symboliquement l'entrée dans la période festive et renforce le sentiment de convivialité au cœur de la cité.

N. Surchat-Delpédro



Mise en place des décorations à l'Hôtel de Ville

ACTIVITÉS ET LOISIRS

Présentation d'une société locale



À Payerne, une amitié devenue élan de solidarité : l'association « Chaque pas compte » est née.

De simples réunions pour un repas de soutien sont à l'origine d'une belle aventure humaine : la naissance d'une association dédiée aux enfants atteints de maladies rares.

Il arrive parfois que de simples gestes du cœur se transforment en grandes histoires humaines. C'est à Payerne, autour d'un groupe d'amies et amis unis par la solidarité et la bienveillance, qu'est née l'initiative d'aider un ami dont l'enfant est atteint d'une maladie rare.

Très vite, l'idée d'un repas de soutien a émergé. De multiples réunions ont été réalisées pour tout organiser : la salle, le spectacle, les repas, les bénévoles.

Mais au fil de ces rencontres, une évidence s'est imposée : ce que nous étions en train de vivre allait bien au-delà d'un simple événement.

C'est ainsi qu'avant même la tenue du repas, l'association a officiellement vu le jour. Et c'est le soir de la fête que cela a été annoncé publiquement, devant une salle comble et des visages émus.

« Nous ne pourrons pas aider tous les enfants, mais si nous faisons notre part, cela en vaudra la peine. »

Une phrase qui guide cet engagement depuis le premier jour.

Une cause essentielle : les maladies rares

En Suisse, près de 350 000 enfants vivent avec une maladie rare. Derrière ces chiffres, il y a des parcours exigeants : soins complexes, démarches interminables, coûts élevés et souvent un profond sentiment d'isolement.

Parce qu'elles concernent peu de personnes, ces pathologies sont encore trop peu connues et soutenues. Pourtant, la recherche progresse et de nouveaux traitements émergent.

La mission de l'association est claire : accompagner les familles, encourager la recherche et sensibiliser le public à cette réalité souvent invisible.

Des actions solidaires et locales

Depuis sa création, les actions ont été multipliées : ventes, marchés, comptoir, repas. Chaque événement est une occasion de rassembler et de faire vivre la solidarité au niveau local. Portés par les bénévoles et les partenaires, le même esprit qu'au début est gardé : agir avec simplicité.

Un engagement profond est humain

Mais au-delà du soutien financier, l'humain est placé au centre. Écouter, partager, raconter les histoires de ces familles, c'est aussi une manière d'aider. Chaque geste, chaque don, chaque présence compte, car la solidarité ne se mesure pas à sa grandeur, mais à sa sincérité.



Stand organisé lors d'un Marché à Payerne

Chaque pas compte

Aujourd'hui, l'association pousse son chemin, pas à pas, avec conviction. Elle n'a aucune prétention de tout changer, mais une croyance profonde qu'en ensemble il est possible de faire la différence. Parce que la rareté d'une maladie ne devrait jamais signifier la rareté du soutien. Et parce qu'au fond, chaque pas compte.

*Samuel Oliveira, Vice-président,
Responsable marketing*

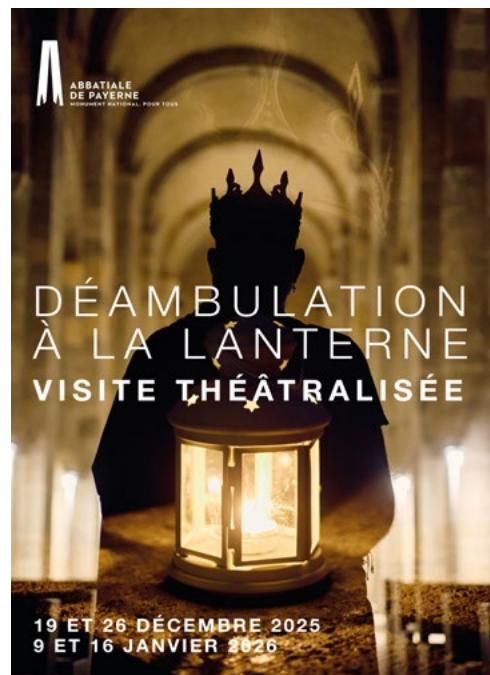
ACTUALITÉS

Abbatiale de Payerne, hiver 2025

Cet hiver, l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) propose un programme varié pour la période des fêtes et les premiers mois de l'année. Les déambulations à la lanterne reviennent en décembre et janvier dans une nouvelle version théâtralisée et teintée d'humour. L'exposition « Louis Bosset (1880-1950) : du compas à la truelle » se poursuit jusqu'au 21 février 2026, accompagnée de visites, ateliers et conférences. La saison culturelle 2026 de l'Abbatiale, placée sous le signe de la nature et du végétal, s'ouvrira en mars avec la 5^e exposition « Coup d'œil sur les collections », avant de culminer en septembre avec la 3^e édition de « De Vert et d'Art ».

Déambulation à la lanterne

À la tombée de la nuit, l'Abbatiale de Payerne s'illumine et révèle ses secrets à la lueur des lanternes... Cet hiver, les déambulations à la lanterne reviennent dans une version théâtralisée et humoristique. Des personnages hauts en couleur entraînent le public dans une visite où l'Histoire se mêle aux légendes, entre récits et clins d'œil malicieux. Une mystérieuse présence plane toujours sur le parcours : la Reine Berthe, dont les secrets pourraient enfin se dévoiler...



Une expérience originale, conseillée dès 12 ans, pour découvrir l'Abbatiale comme jamais auparavant.

Dates : 19 et 26 décembre 2025, 9 et 16 janvier 2026, de 18 h 00 à 19 h 00

Réservation obligatoire :

www.abbatiale-payerne.ch/lanterne2025
info@abbatiales.ch ou au 026 662 67 04

Aperçu du programme 2026

En mars 2026, l'Abbatiale inaugurera une nouvelle exposition de la série « Coup d'œil sur les collections », consacrée au peintre Victor de Mestral Combremont (1864-1952). Elle présentera une vingtaine d'œuvre de la production artistique du paysagiste et portraitiste broyard, entre paysages lacustres, couchers de soleil, dolmen et portraits de famille. À travers des exemples concrets d'interventions menées sur les œuvres présentées, l'exposition illustrera le travail de conservation-restauration. Des photographies et des vidéos montreront les techniques de sauvegarde et de mise en valeur des tableaux.

Côté musical, l'Association des concerts de Payerne proposeront notamment les concerts d'orgue les premiers samedis du mois et le Concert de la Passion le 3 avril 2026.

Derniers mois de l'exposition sur Louis Bosset

L'exposition « Louis Bosset (1880-1950) : du compas à la truelle » se poursuit jusqu'au 21 février 2026, accompagnée de plusieurs rendez-vous pour explorer l'héritage de cette grande figure payernoise. Le 18 janvier 2026, une visite guidée dans le centre historique mettra en lumière les principales restaurations de Bosset, et le 8 février 2026, une visite commentée de l'exposition permettra d'approfondir la visite. Côté conférences, le 14 janvier 2026, Gilles Prod'hom abordera l'œuvre architecturale de Bosset. Puis, le 4 février 2026, un moment intimiste réunira ses petites-filles, qui partageront souvenirs, anecdotes et mémoire familiale. Enfin, deux ateliers découverte pour les enfants sur le thème de l'architecture et de l'archéologie auront lieu le 24 janvier et le 11 février 2026.

Tarifs spéciaux pour les habitantes et habitans de Payerne

Exposition et parcours de découverte	Gratuit
Déambulation à la lanterne	Adultes Fr. 12.- Enfants Fr. 10.-
Visites guidées	Fr. 10.-
Ateliers découverte enfants	Fr 10.-
Conférences	Entrée libre, collecte



ACTUALITÉS

Marché de Noël de Payerne 2025



Grâce à l'appui de l'Autorité communale et pour la cinquième année consécutive, la Société de Développement de Payerne organise son traditionnel Marché de Noël qui aura lieu du 18 au 21 décembre prochain sur la Place du Marché.

Le concept élaboré pour l'occasion prévoit 20 chalets de Noël ainsi qu'une dizaine de stands pour quelques 30 exposantes et exposants de qualité et assurant une large diversité de créations originales et produits régionaux. La grande cantine centrale sera comme à l'accoutumée dédiée à la restauration et prestations musicales avec notamment le groupe « Storm » le vendredi et DJ « The JB » le samedi.

Animations

Le Marché de Noël sera agrémenté par de nombreuses animations prévues dans et

autour de la cantine. Sont prévus entre autres, la prestation de divers corps de musique tels que fanfare et guggens, chœur d'enfants ou encore société d'accordéonistes. Le manège pour les enfants sera également de la partie comme chaque année.

Un espace dédié à diverses associations ou clubs services permettra à ces derniers de se présenter au public. Les plus jeunes auront également le plaisir d'entendre les contes de Nathalie Marion le samedi ou le dimanche.

Comme le veut la tradition, le Père Noël nous rendra visite à plusieurs reprises avec une hotte garnie de friandises à l'attention des enfants.

Concert de clôture

Le dimanche à 18 h 00, notre vénérable Abbatiale accueillera Shana Pearson pour un concert au son gospel organisé en collaboration avec le Marché de Noël du Golf.

Le concert est offert par la Commune de Payerne, il sera gratuit et ouvert à toutes et tous.

Dates et horaires du Marché de Noël

Le Marché de Noël vous accueillera :

- jeudi 18 et vendredi 19 décembre 2025 de 17 h 00 à 21 h 00 ;
- samedi 20 décembre 2025 de 10 h 00 à 21 h 00 ;
- dimanche 21 décembre 2025 de 10 h 00 à 17 h 00.

Un petit train reliera gratuitement le Marché de Noël du Golf de Payerne durant ces quatre jours.

Retrouvez le programme complet sur notre site www.societedeveloppementpayerne.ch et suivez-nous sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

La Société de Développement et les autorités locales se réjouissent de vous rencontrer nombreuses et nombreux à l'occasion de ces prochains événements.

La Société de Développement



Brandons 2026, du 20 au 23 février

Restrictions de circulation et fermeture des rues

Pour garantir le bon déroulement des Brandons 2026, la circulation et le stationnement seront restreints dans plusieurs zones de Payerne du vendredi 20 février à 19 h 00 au mercredi 25 février 2026 à 07 h 00. Les usagères et usagers sont priés de respecter les panneaux de signalisation en place. Tout véhicule en infraction sera passible d'une amende et pourra être mis en fourrière, aux frais du propriétaire.

Le CDM vous remercie de votre compréhension et de votre coopération pour faire de cette grande fête populaire un succès mémorable.

Retrouvez le programme complet des festivités sur www.brandonspayerne.ch

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Dates	Désignation manifestation	Lieu	Société organisatrice
2 au 21 décembre 2025	Marché de Noël	Golf de Payerne	Golf de Payerne
13 décembre 2025	Concert de Noël	Temple de Payerne	Kiwanis Payerne - La Broye
14 décembre 2025	Championnat AVFK	Salle des Rammes	Karaté-Club
18 au 21 décembre 2025	Marché de Noël	Place du Marché	Société de Développement
7 janvier 2026	Conférence « Coup d'œil sous les jupes de la banque nationale »	Aula du Collègue Derrière-la-Tour, rue Derrière-la-Tour 6	Connaissance 3, Univers des seniors
25 janvier 2026	Culte pour les 100 ans de la Chapelle des Hameaux	Chapelle de Vers-chez-Perrin	Paroisse PACORE
30 et 31 janvier 2026	Soirées annuelles	Halle des Fêtes	L'Avenir Payerne
31 janvier 2026	UBS Kids Cup Team (Éliminatoire)	GYB	Centre Athlétique Broyard (CAB)
4 février 2026	Conférence « Les insectes invasifs dans la Broye »	Aula du Collègue Derrière-la-Tour, rue Derrière-la-Tour 6	Connaissance 3, Univers des seniors
14 et 15 février 2026	Broye Briqu'Expo	Halle des Fêtes	LeLUG Payerne
20 au 23 février 2026	Brandons	Payerne	CDM
1 ^{er} mars 2026	10 KM de Payerne	Payerne	Centre Athlétique Broyard (CAB)
4 mars 2026	Conférence « Les psys sont-ils indispensables ? »	Aula du Collègue Derrière-la-Tour, rue Derrière-la-Tour 6	Connaissance 3, Univers des seniors
4-6-7-8 mars 2026	Soirée annuelle du Chœur mixte et du Chœur d'enfants (4 mars, répétition générale ouverte au public)	Aula Gymnase Payerne	La Chanson des Hameaux
6 mars 2026	Payerne Morning Run	Stade Municipal	Commune de Payerne
27 au 29 mars 2026	15 ^e Open de la Broye et 4 ^e manche qualificative aux championnats suisses juniors	Halle des Fêtes	Club d'Echecs de Payerne

Plus d'informations sur www.payerne.ch/manifestations

Abbatiale de Payerne

Chaque premier samedi du mois, 18 h 15 : concert d'orgue dans l'Abbatiale ou dans la Paroissiale.

- Jusqu'au 21 février 2026** : Exposition « Louis Bosset (1880-1950) : du compas à la truelle »
- 19 et 26 décembre 2025 et 9 et 16 janvier 2026**, de 18 h 00 à 19 h 00 : Déambulation à la lanterne, visite théâtralisée
- 14 janvier 2026**, de 18 h 30 à 19 h 30 : Conférence publique : « Louis Bosset : quand l'architecture romande parlait allemand », par Gilles Prod'hom
- 18 janvier 2026**, de 14 h 00 à 15 h 30 : Visite guidée dans le centre historique : « Louis Bosset - Archéologue et restaurateur du site de l'Abbatiale »
- 24 janvier 2026**, de 14 h 00 à 15 h 15 : Atelier pour enfants (dès 5 ans) : « Imagine ta construction de rêve ! »
- 4 février 2026**, de 18 h 30 à 19 h 30 : Conférence publique : « Mémoires de famille : Louis Bosset raconté par ses descendantes »
- 8 février 2026**, de 14 h 00 à 15 h 00 : Visite commentée de l'exposition
- 11 février 2026**, de 14 h 00 à 15 h 15 : Atelier pour enfants (dès 7 ans) : « Dans les pas de Louis Bosset, fouilleur-archéologue »
- 20 mars au 21 juin 2026** : 5^e exposition « Coup d'œil sur les collections »



Vos trajets en bus urbains sont offerts par la Commune de Payerne

le jeudi 18, vendredi 19, samedi 20, lundi 22 et mardi 23 décembre 2025. Les horaires des bus sont prolongés en soirée jusqu'à 22 h 00.



HORAIRES DE BUS
www.payerne.ch